



Changement de statut étudiant à salarié

Par **questionnement**, le **05/07/2011** à **10:39**

Bonjour,

Voilà lors de la démarche de changement de statut d'étudiant à salarié, après la visite de l'inspection du travail sur le lieu de travail; est ce que quelqu'un pourrait s'il vous plait me dire comment cela se passe?

La DDTE envoie t elle un courrier au concerné? ou contacte t elle la préfecture qui contacte la personne concernée? Comment connaître la décision de la DDTE?

Merci d'avance de vos réponses

Par **doj**, le **07/07/2011** à **10:16**

Bonjour,

c'est la DDTFPE qui te contactera par courrier recommandé pour te communiquer la suite réservée à ta demande d'autorisation de travail et une copie sera envoyée à ton employeur.

Bonne chance

Par **juiced**, le **07/07/2011** à **14:02**

Bonjour,

Ce n'est plus la DDTEFP mais la DIRRECTE

Par **questionnement**, le **14/08/2011** à **10:58**

Merci de vos réponses, en effet c'est la DIREECT, j'aurais encore une autre question SVP, est ce que c'est aussi la DIREECT qui contacte la préfecture et l'OFI? en fait ce que je ne comprends pas c'est qui contacte qui? et à qui appartient la décision finale: la DIRECCT ou la préfecture ou l'OFI? à partir de quand on peut savoir que c'est OK ?

Merci beaucoup de vos réponses

Par **juiced**, le **14/08/2011** à **11:14**

c'est la dirrect qui prend la décision et qui la transmet a la préfecture

Par **Fsfs11**, le **09/03/2015** à **22:41**

bonjour,

est-ce qu'il y a toujours une visite de l'inspecteur du travail ou est-ce au cas par cas.

Je sollicite le changement de carte de séjour espagnole en carte française. Mon entreprise m'a fourni tous les documents, seulement sur les documents c'est l'adresse du siège social qui est marqué pas celui du lieu de travail.

dois-je les appeler pour leur transmettre l'adresse ou nous contacteront-ils s'il y a une visite de l'inspecteur prévue?